



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D_2023_088

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf décembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, MME NGUYEN, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à M. SICOT, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h37, M. GODARD à MME BIDAULT jusqu'à son arrivée à 19h42, MME BONNICEL à Monsieur FRIAUD à partir de 20h15, M. ALIZON à M. LECHER, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

Madame Véronique BIDAULT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INVESTISSEMENT MOBILIER DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-1 à L.2121-23, L.2121-29, R2121-9 et R2121-10 ;

Considérant que la municipalité a inscrit dans son programme de développement concernant les années à venir l'investissement mobilier du Centre Municipal de Santé, situé Boulevard Camille Dagonneau à Varennes-Vauzelles ;

Considérant que la SCI BEL AIR NRJ est le bâtisseur et bailleur du Centre Municipal de Santé et que les travaux ont débuté mi-novembre 2023. La fin des travaux est prévue pour mi-mai 2024 ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant le coût global de cette opération et l'optimisation de son financement, la municipalité souhaite solliciter des co-financements auprès de différents partenaires :

- La Région Bourgogne Franche Comté au travers du dispositif FEADER
- L'Agence Régionale de Santé au travers d'une subvention pour l'équipement du poste de coordination

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement prévisionnel en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux différentes demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 20 décembre 2023.

Le Maire,



Olivier SICOT